



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 9
- présents : 9
- votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril

le Conseil municipal de la Commune de RAMASSE

dûment convoqué à la date du : 31/03/2025

s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PASSAQUET, Maire

Présents : Mmes et Mrs, AMOUROUX C., BLACHE M., BORGET J-P.,
BUIRET C, GUILLEMOT C, JOLY A., LIGNON P., PASSAQUET C.,
PORRIN M.

Secrétaire de séance : BLACHE M.

N° 2025-03-05

OBJET : Vote du budget primitif 2025

VU les résultats de l'exercice précédent,

CONSIDERANT les dépenses et recettes à venir pour 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE au niveau du chapitre le budget communal 2025 qui s'équilibre en recettes et dépenses
comme suit :

- **FONCTIONNEMENT : 346 006.29 €**
- **INVESTISSEMENT : 169 772.26 €**

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour Copie Conforme,

Le Maire

Christian PASSAQUET

